

Fiche-programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail



## Public visé

---

Travailleurs désignés pour tenir un rôle dans l'organisation de la sécurité incendie de l'établissement, tel que : intervention sur un début d'incendie, encadrement de l'évacuation, prise en charge des handicapés, alerte des secours.

## Prérequis

---

Aucun

## Type d'action

---

- Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

## Codes de formation

---

**Formacode** : 42872 – Sécurité incendie

**NSF** : 344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène, sécurité)

## Textes officiels se rapportant à l'action de formation

---

- Incendie : Articles R4227-28, R4227-38 et 39, et R4141-17 du code du travail
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail
- Recommandation : Règle APSAD R6

## Durée

---

- 3 à 4 heures (0,5 jour)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 20 à 30% du temps de formation

## Périodicité

---

- A l'embauche, puis à une périodicité à définir par le chef d'établissement
- Exercices semestriels imposés par le code du travail

## Nombre de participants par groupe

---

12 personnes maximum

## Moyens d'encadrement

---

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

## Moyens pédagogiques

---

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

## Moyens techniques

---

### Equipements à mettre à disposition par l'entreprise :

- Consignes de sécurité de l'établissement
- Emplacement extérieur permettant l'utilisation des extincteurs à eau, CO<sub>2</sub> et poudre (les extincteurs sont apportés par le formateur ; aucun feu réel ne sera réalisé sur site client)

## Moyens d'évaluation

---

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et reformulations des apprenants.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

## Objectif de la formation

---

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de prévenir les risques d'incendie et de mettre en œuvre les moyens à sa disposition pour combattre un sinistre en attendant l'arrivée des secours, en appliquant les consignes générales de sécurité définies par l'entreprise.

## Programme détaillé de la formation

---

### ■ Enseignements théoriques

- ↳ Théorie du feu
- ↳ Moyens et procédés d'extinction
- ↳ Alerte des secours
- ↳ Méthodes d'évacuation de l'établissement
- ↳ Vidéos

### ■ Enseignements pratiques

- ↳ Audition du signal sonore
- ↳ Exercice pratique d'évacuation
- ↳ Mise en œuvre des moyens d'extinction

■ Bilan de la formation

**Tarif**

---

Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter